



MAIRIE DE PERREUX

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mai 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt mai deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire sortant.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

**Absentes avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Lucie ROCH

## OBJET : 2020-013 : élection des Adjoints

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à élire parmi ses membres les Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ; le scrutin est secret.

La majorité absolue se calcule dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire. L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent. La liste doit être paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Aucune disposition n'impose que le Maire et son premier Adjoint soient de sexe différent.

Seule une liste se déclare candidate : celle de Mme STALARS, avec Mme STALARS 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. DUCROS 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme VALADE 3<sup>ème</sup> Adjointe et M. LAREURE 4<sup>ème</sup> Adjoint.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
20 mai 2020	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 1 1 JUIN 2020	
Codification : 5.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 1 1 JUIN 2020 et publication du 1 1 JUIN 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



*[Handwritten signature]*

Mmes VALADE et PERRET procèdent au dépouillement :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 19

A déduire : 3 (2 bulletins nuls et 1 bulletin blanc)

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

La liste de Mme STALARS a obtenu 16 (seize) voix.

Conformément à l'article L 2122-7-2 précité du Code Général des Collectivités Territoriales, **sont proclamés Adjoints au Maire :**

- **1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme STALARS**
- **2<sup>ème</sup> Adjoint : M. DUCROS**
- **3<sup>ème</sup> Adjointe : Mme VALADE**
- **4<sup>ème</sup> Adjoint : M. LAREURE**

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 4 juin 2020**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE